



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 28 mars 2014

# Phénomène de mortalité de poissons sur les plages de l'ouest Point de situation

---

Dans le cadre du suivi du phénomène de mortalité de poissons observé depuis le 14 mars 2014 dans les eaux côtières de Saint-Paul, une réunion a été organisée à la sous-préfecture de Saint-Paul, ce 28 mars, avec les représentants des villes de Saint-Paul, de Trois-Bassins et de Saint-Leu, de la réserve nationale marine et des services de l'Etat - direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), direction de la mer (DMSOI), centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) et agence régionale de santé (ARS) afin de faire un point de coordination des actions en cours et à mettre en place.

Des chiffres recensés, le taux de mortalité ne baisse pas et près de 83 espèces sont touchées par le phénomène qui s'étend, sur le plan géographique, sur plusieurs secteurs du littoral ouest.

- **Ce qui a été fait par l'agence régionale de santé - Océan Indien (ARS-OI)**

En complément du contrôle sanitaire des eaux de baignade réalisé le 18 mars 2014, de nouveaux prélèvements ont été effectués le 27 mars 2014 : les résultats seront connus dans les tout prochains jours.

Dans le cadre de la veille sanitaire, une surveillance renforcée des infections cutanées chez l'homme a été mise en place avec les hôpitaux et les médecins libéraux : les premiers résultats ne mettent pas en évidence de recrudescence de ces infections en lien avec la fréquentation du lagon. Cette surveillance sera poursuivie.

- **Ce qui a été fait par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)**

Ce service a commandé des analyses :

- ✓ sur la température du lagon,
- ✓ sur la qualité des eaux,
- ✓ sur les échantillons de poissons morts.

**Concernant la température du lagon :**

Dès le samedi 15 mars 2014, un enregistreur de température marine a été déployé par l'agence pour la recherche et la valorisation marines (ARVAM) au lieu-dit Toboggan afin d'y suivre l'évolution des températures.

### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



## Concernant les analyses physico-chimiques d'eau de mer :

Un prélèvement d'eau pour analyse physico-chimique a été réalisé le 20 mars par l'ARVAM. Les résultats seront comparés aux analyses physico-chimiques du réseau de surveillance des eaux côtières (sous maîtrise d'ouvrage de l'office de l'eau), pour lequel une série d'analyses a été réalisée dans la période du 19 au 24 mars 2014 sur l'ensemble des stations correspondantes autour de l'île.

Les résultats de la qualité des eaux marines seront connus progressivement d'ici début avril.

## Concernant les analyses des échantillons de poissons morts :

Dès le samedi 15 mars 2014, des poissons moribonds ont été récoltés dans le lagon sur une durée d'une semaine par l'ARVAM afin d'atteindre le nombre nécessaire de prélèvements.

Ces individus qui présentaient des signes de maladie ont été préparés et conditionnés pour un envoi, par la DEAL, en métropole, dès le 25 mars. Les autopsies ont été réalisées en laboratoire et les résultats de ce 28 mars, identifient la présence d'un germe bactérien "Streptococcus iniae".

- **Quelle origine et quels symptômes du phénomène ?**

Des pathologies similaires sont régulièrement signalées dans le monde tempéré et tropical. Ainsi, des mortalités massives de *Siganus canaliculatus* sont rapportées à Bahrein en 2011. En octobre 1999, une mortalité massive est signalée dans les récifs coralliens des Barbades, dans les Caraïbes.

Au début des années 2000, puis en 2002, un phénomène de mortalité massive est survenu sur les côtes ouest de La Réunion. Pendant cet épisode, environ 70 espèces de poissons avaient été touchées sur une période de 2 mois et sur divers secteurs. Des espèces inféodées au lagon et en profondeur avaient été concernées. La même bactérie avait été alors identifiée : "Streptococcus iniae".

Ces bactéries causent des infections septicémiques chez les poissons. La contamination semble se faire par colonisation de la surface cutanée des poissons.

Extérieurement et lorsque le poisson est moribond (ou vient de mourir), les premiers signes d'aide à la décision pour diagnostiquer cette pathologie sont assez remarquables : une léthargie (nage « indolente »), une coloration foncée, des hémorragies au niveau de la base des nageoires pectorales (parfois une exophtalmie et une opacité cornéenne).

Intérieurement, les autopsies révèlent un ensemble de troubles qui témoignent d'une atteinte globale de l'homéostasie. La mort du poisson peut survenir en quelques jours. Il existerait une vulnérabilité distincte selon les espèces.

La présence de conditions environnementales « non optimales » pourraient contribuer à l'émergence de ces pathologies morbides, notamment : baisse du taux d'oxygène dans l'eau, niveau élevé en nutriments (azote, phosphore), température élevée.

- **Quelles conséquences pour la santé humaine ?**

Les infections par "Streptococcus iniae" chez l'homme sont rares. Seuls quelques cas ont été recensés dans la littérature internationale. Le principal risque résulte de la manipulation de poissons infectés. Les lésions de la peau constituent un facteur de risque supplémentaire.

### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



### Conseils et recommandations :

Compte tenu de ces éléments, le Préfet de La Réunion recommande :

- de ne pas toucher à mains nues les poissons affaiblis ou morts et de ne pas les consommer ;
- de cuire longuement les poissons pêchés vivants le long des plages du littoral ouest ;
- par ailleurs, l'ARS appelle les règles d'hygiène habituelles à respecter pour la baignade : éviter de se baigner et de pratiquer les activités nautiques en cas de plaies, se doucher au sortir du bain...

### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974

